

FONCTION PUBLIQUE CGT :

2 journées pour travailler convergences et cohérence

Le développement du service public dans notre pays a été marqué, entre autres, par l'émergence d'une Fonction publique qui réunit aujourd'hui 5 millions de salariés environ. Afin d'apporter à la collectivité la réponse nécessaire aux besoins sociaux et permettre l'égalité de traitement des citoyens, la continuité et la neutralité du service public, une double réponse s'est construite : création d'administrations et d'établissements publics dégagés de la logique de recherche du profit ; émergence d'un ensemble de droits et obligations plaçant le fonctionnaire dans une situation statutaire et réglementaire particulière. Afin de faire le point sur la situation dans la Fonction publique et tracer des perspectives communes de travail pour la conquête de nouveaux droits, les bureaux de l'UGFF, des fédérations des Services publics, de la Santé et de l'action sociale, des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications (anciennement fédération PTT) se sont réunis les 15 et 16 novembre. Ces quatre organisations regroupent les fonctionnaires CGT.

Un état des lieux diversifié dans la Fonction publique

Le Statut général des fonctionnaires, et encore plus sa révision entre 1983 et 1986, ont organisé la Fonction publique autour de trois pans : la fonction publique d'Etat (titre II du

Statut), la fonction publique territoriale (titre III), la fonction publique hospitalière (titre IV). Un socle commun de droits et obligations de tous les fonctionnaires a été édicté et constitue le titre I du Statut : le fait qu'un même ensemble de garanties statutaires s'applique à tous les agents titulaires de la Fonction publique est un cas unique en Europe. Actuellement, selon les chiffres de l'administration, sur plus 5 millions d'agents travaillant dans la Fonction publique, 4,5 millions sont dans le champ du Statut. Il faut ajouter à ce chiffre 768 000 non titulaires (soit 15 % du total), 56 000 ouvriers d'Etat, 94 000 médecins des hôpitaux publics, 232 000 emplois aidés en 2003.

L'acquis pour les personnels que représente le Statut est considérable. Il faut mesurer par exemple tout le chemin accompli dans la fonction publique territoriale. Très longtemps, les élus locaux menèrent campagne pour discréditer le statut de peur de voir « leur » personnel leur échapper. Il faut attendre 1984 pour que les personnels territoriaux se voient reconnaître le statut de fonctionnaires. Sur la fin des années 1980, tout fut fait pour revenir sur les acquis les plus novateurs, avec en particulier la loi Galland de 1987 qui a introduit les cadres d'emplois en lieu et place des corps.

Au 31 décembre 2002 (dernière date de recensement par l'observatoire de l'emploi public), la fonction publique d'Etat employait

2 105 000 fonctionnaires, 371 000 non fonctionnaires et 92 000 emplois aidés.

Le champ de syndicalisation de la fédération des Services publics englobe :

- les agents des collectivités locales (chiffres tirés des bilans sociaux de 2001) : 1 015 899 titulaires et stagiaires, 197 087 non titulaires sur emploi permanent, 55 069 assistantes maternelles à domicile, 149 112 emplois aidés, 122 875 « autres » ;
- les salariés du secteur privé de l'eau ;
- les salariés du logement privé ;
- les salariés des entreprises funéraires.

La fédération de la Santé et de l'action sociale s'adresse aux salariés :

- du secteur sanitaire public : 884 850 salariés dont 102 200 médecins ;
- du secteur sanitaire privé : 461 620 salariés, dont 77 000 médecins et 80 000 salariés ne bénéficiant d'aucune convention collective...
- du secteur de l'action sociale : 350 000 salariés dont 306 000 travaillent dans le privé.

La fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications s'adresse aux salariés :

- ◆ du secteur Télécoms (France Télécom, mais aussi Bouygues Télécom, Cegetel,...) : 170 000 salariés dont 90 000 fonctionnaires ;
- ◆ du secteur postal : 320 000 salariés, dont 194 000 fonctionnaires et 106 000 contractuels de La Poste, ainsi que 8 à 10 000 salariés d'entreprises telles FEDEX, DHL, UPS,...

Les champs d'intervention des quatre organisations sont donc très diversifiés, les problématiques auxquelles elles sont confrontées également. Cela n'empêche aucunement de dégager des axes partagés d'élaboration revendicative sur ce qui est commun : les enjeux de la fonction publique et des droits des salariés.

Agir en commun pour la reconquête des droits

Les deux journées de travail ont permis de dégager plusieurs domaines où l'approfondissement revendicatif permettra à la CGT d'être encore mieux à l'offensive dans la Fonction publique tout en participant de la réflexion confédérale sur le service public.

Tout d'abord, en partant de la réalité dans chacun des secteurs de la Fonction publique, il s'agit de réfléchir à des propositions de modernisation et de rénovation du Statut, en termes :

- de droits et garanties conquis (ou reconquis) pour les personnels ;
- d'articulation avec les réponses à apporter aux besoins sociaux et aux exigences de droits nouveaux pour les citoyens.

Deux problématiques se dégagent. La première consisterait à l'élaboration d'un memorandum revendicatif commun aux trois pans de la Fonction publique, prenant en compte à la fois les exigences des agents (rémunération, carrière, droits et garanties,...) et celle d'une réorientation de l'exercice des missions publiques, pour dégager celles-ci de la logique marchande.

La seconde problématique, qui s'inscrit dans le prolongement des intentions des créateurs du Statut et des revendications de la CGT, est celle d'un statut unifié pour les trois pans de la Fonction publique. Un groupe de travail commun pourrait se mettre rapidement en place pour, dans un premier temps, mettre à plat tous les aspects des différentes carrières dans la Fonction publique, afin de dégager un socle de revendications permettant d'améliorer et d'unifier les droits de tous les fonctionnaires.

Ensuite, dans le cadre de la réflexion de toute la CGT sur un nouveau statut du travail salarié, les organisations CGT de la Fonction publique pourraient travailler à la fois sur des revendications précises pour les non titulaires et sur des missions nouvelles pour répondre aux nouveaux droits revendiqués pour l'ensemble du monde du travail (sécurité sociale professionnelle, droit à la formation, à la santé, à la retraite solidaire,...)

Autre axe de travail commun : l'amélioration du dialogue social, un ensemble de revendications pouvant être portées en commun dans les trois pans de la Fonction publique a été examiné.

Ces deux jours d'échanges, de réflexions et de travail, ont permis à tous de mieux se connaître et de tracer les perspectives de nouvelles rencontres et, surtout, de nouvelles luttes à venir pour les droits de tous les agents de la Fonction publique, le développement d'un service public à même de répondre aux besoins des usagers, des populations.

ECHOS DES LUTTES

A L'EDUCATION NATIONALE,

après la large participation des personnels à la journée interprofessionnelle du 4 Octobre, la manif du 19 Novembre, une nouvelle journée de luttes est organisée ce 24 Novembre. La CGT Educ'action rappelle l'exigence de moyens pour le service public de l'Education, de l'abrogation du décret sur les remplacements et de la création de titulaires remplaçants, du réemploi et de la titularisation des précaires, ainsi que de mesures salariales.

DANS LA RECHERCHE,

à l'initiative de la CGT, c'est l'ensemble des syndicats et le collectif « sauvons la recherche » qui appellent les personnels à se mobiliser notamment le 23 Novembre contre le projet de loi dit « pacte pour la recherche », rejeté massivement par la communauté scientifique. Un projet de loi qui fait courir le risque d'abandons pour la recherche fondamentale, qui vise à une généralisation de la précarité, qui organise la casse des organismes publics de recherche et tend à privilégier la recherche privée ou partenariale ...

AUX FINANCES,

ce sont les fédérations CGT, FDSU, UNSA, qui appellent à la grève et à une manifestation nationale le 29 Novembre pour exiger l'arrêt des réformes en cours et des suppressions d'emplois, l'ouverture de réelles négociations pour des revalorisations salariales, un plan pluriannuel de créations d'emplois et de qualifications, le développement d'une politique de service public répondant aux besoins des populations.